

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2020**

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, CADONA Roselyne, GIANNUZZI Sophie.

Mrs RACHIELE Olivier, NUCCI Kévin, TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, SPICK Martial, BENHALIMA Mohamed, MARQUEZ Joffrey, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan.

Excusés : Mme BOUTTER Christelle

Mrs BALLIN Gilles, CLAUSSE Nicolas

Procurations : Madame BOUTTER Christelle a donné procuration à Madame RACHIELE Stéphanie, Monsieur BALLIN Gilles a donné procuration à Monsieur MARQUEZ Joffrey, Monsieur CLAUSSE Nicolas a donné procuration à Madame HACQUIN Delphine.

**POINT N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le budget communal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6068 : + 20 000 €

Compte 6531 : + 20 000 €

Compte 023 : + 62 000 €

**TOTAL : + 102 000 €**

Recettes de fonctionnement :

Compte 73111 : + 70 000 €

Compte 74121 : + 8 000 €

Compte 74127 : + 13 000 €

Compte 74835 : + 7 000 €

Compte 7711 : + 4 000 €

**TOTAL : + 102 000 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT.

### Dépenses d'investissement :

Compte 2313 :	+ 20 000 €
Compte 2313-25 :	+ 20 000 €
Compte 10226 :	+ 3 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 43 000 €</b>

### Recettes d'investissement :

Compte 021 :	+ 62 000 €
Compte 10222 :	+ 2 000 €
Compte 1321 :	+ 13 000 €
Compte 1328 :	+ 3 000 €
Compte 1641 :	- 37 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 43 000 €</b>

## **POINT N° 2 : INDEMNITES DES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, a fixé les indemnités du Maire et des adjoints comme suit :

- Madame VANNI Sophie, Maire, 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,
- Monsieur RACHIELE Olivier - 1<sup>er</sup> Adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,
- Madame WAGNER Catherine - 2<sup>ème</sup> Adjointe : 14,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Monsieur NUCCI Kévin - 3<sup>ème</sup> Adjoint : 14,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Madame HACQUIN Delphine - 4<sup>ème</sup> Adjoint : 14,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Monsieur TRIPODI Dominique - 5<sup>ème</sup> Adjointe : 14,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Madame HOFFMANN Capucine - 6<sup>ème</sup> Adjoint : 14,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Monsieur KNOPPIK Eric – Conseiller municipal délégué : 14,0 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Monsieur BENHALIMA Mohamed – Conseiller municipal délégué : 14,0 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

### **POINT N° 3 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS**

#### **3.1 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE FOURRIERE CHENIL JOLIBOIS A MOINEVILLE**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués au syndicat, comme suit :

Monsieur BALLIN Gilles, délégué titulaire,

Monsieur KNOPPIK Eric, délégué titulaire,

Monsieur MARQUEZ Joffrey, délégué suppléant.

#### **3.2 – SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués au syndicat, comme suit :

Monsieur SPICK Martial, délégué titulaire,

Monsieur CLAUSSE Nicolas, délégué titulaire,

Monsieur NUCCI Kévin, délégué suppléant.

#### **3.3 – ASSOCIATION MEMOIRE OUVRIERE DES MINES DE FER DE LORRAINE**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués au syndicat, comme suit :

Madame WAGNER Catherine, déléguée titulaire,

Madame BOUTTER Christelle, déléguée suppléante.

#### **3.4 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal a désigné Madame HACQUIN Delphine pour s'occuper des relations avec l'armée.

#### **3.5 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT POUR LA SECURITE ROUTIERE**

Le Conseil Municipal a désigné Madame HACQUIN Delphine pour s'occuper de tous les sujets qui concernent les questions relatives à la prévention routière.

#### **3.6 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AU COLLECTIF DE DEFENSE DES BASSINS MINIERES**

Le Conseil Municipal a désigné Madame WAGNER Catherine pour s'occuper des relations avec le Collectif de Défense des Bassins Miniers.

#### **3.7 – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur CLAUSSE Nicolas, délégué titulaire, et Monsieur RACHIELE Olivier, délégué suppléant, pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

### **POINT N° 4 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE COMMUNALE D'ELETRICITE**

4.1 - Le Conseil Municipal a décidé, sur proposition de Madame le Maire, de nommer Mrs TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, RACHIELE Olivier et BALLIN Gilles au Conseil d'Administration de la Régie Communale d'Electricité.

4.2 - De même, le Conseil Municipal a décidé, sur proposition de Madame le Maire, de nommer Mrs ZAMICHIEI Julien, DE MOURA Filipe et MACHINSKI Marc comme membres extérieurs au Conseil d'Administration de la Régie Communale d'Electricité.

#### **POINT N° 5 : DESIGNATION DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

5.1 - Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, du nombre de membres qui siégeront au sein du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir 4 membres du Conseil Municipal et 4 membres extérieurs nommés par Madame le Maire sur proposition d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion ou du handicap.

5.2 - Mmes WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, ENGRAND Sandrine et CADONA Roselyne ont été élues pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

#### **POINT N° 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Municipal a élu 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseillers municipaux suppléants pour constituer la commission d'appel d'offres, à savoir :

##### Titulaires :

Monsieur RACHIELE Olivier

Monsieur TRIPODI Dominique

Monsieur CANTELE Jean

##### Suppléants :

Monsieur BALLIN Gilles

Madame HOFFMANN Capucine

Monsieur LEGRAND Marc

#### **POINT N° 7 : CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal a décidé de créer 6 commissions communales, à savoir :

- Commission fêtes et cérémonies,
- Commission associations,
- Commission des travaux,
- Commission scolaire et périscolaire,
- Commission des finances et de l'administration générale,
- Commission information et communication.

#### **POINT N° 8 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal a désigné 32 personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs. Celle-ci sera ensuite transmise au Directeur des services fiscaux qui choisira 16 personnes parmi ces noms dont 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger à la CCID.

**POINT N° 9 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner Monsieur TRIPODI Dominique, pour représenter la Commune à Moselle Agence Technique (MATEC).

**POINT N° 10 : DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver les délégations accordées par le Conseil Municipal à Madame le Maire, comme il suit :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans la limite de 3 000 € annuels maximum, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pourront, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires prévues au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sur toute les zones Ua et Ub du Plan Local d'Urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € ;
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 Décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €,

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention, quand les dossiers concernent les domaines du fonctionnement ou de l'investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Le Conseil Municipal autorise également que la présente délégation soit exercée par un adjoint agissant par délégation du Maire.

**POINT N° 11 : FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le montant 2020 de la redevance d'occupation du domaine public qui sera réclamé auprès d'Orange.

**POINT N° 12 : RECRUTEMENT PERSONNELS OCCASIONNELS**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au recrutement de personnels occasionnels ou saisonniers durant le mandat de Madame le Maire.

**POINT N° 13 : CONTRATS AIDES**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au recrutement de personnels CUI-CAE durant le mandat de Madame le Maire.

**POINT N° 14 : PROJET DE CONVENTION DE FORTAGE – CARRIERE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de résilier les contrats de concession et ses avenants des 8 Avril 1974 et 11 Mars 1994 ainsi que la convention de rémunération du 20 Novembre 2001 et de rédiger un nouveau contrat de fortage.

**POINT N° 15 : SITA FRANCE DECHETS – AUTORISATION DE PASSAGE**

Le Conseil Municipal a émis favorable au renouvellement de l'autorisation de passage au profit de SITA France Déchets sur une route forestière en forêt communale pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2024.



Le Maire,  
Sophie VANNI